



## Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP) - Formulaire de demande d'accès à l'information ou de rectification de renseignements

### À noter :

On répondra à une demande d'accès ou de rectification dans le délai prescrit par la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et les règlements connexes. Le délai fixé commence dès réception de la demande et des frais de 5 \$.

Si vous payez au moyen d'un chèque, faites-le à l'ordre de la Ville d'Ottawa.

On fera parvenir une copie des documents originaux à l'auteur de la demande. Ce dernier pourra également prendre des dispositions pour consulter les originaux sur place si cela est nécessaire.

### Partie A : Doit être remplie par l'auteur de la demande

<input type="checkbox"/> Accès à des renseignements de nature générale	<b>Faire parvenir à :</b> Ville d'Ottawa Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée 110, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1P 1J1      Code de courrier : 01-98
<input type="checkbox"/> Accès à des renseignements personnels	
<input type="checkbox"/> Rectification de renseignements personnels	

### Renseignements personnels

Nom de famille		Prénom	
Adresse		Ville	Province
Code postal	Téléphone - jour	Téléphone - soir	
Courriel			

Description détaillée des documents, des renseignements personnels ou de la rectification demandés : (Si la demande concerne la rectification de renseignements personnels, inscrivez les rectifications demandées et annexez tout document à l'appui.)

Mode préféré d'accès à l'information :	Signature :	Date (aaaa/mm/jj) :
<input type="radio"/> Envoi d'une copie papier		
<input type="radio"/> Consultation des originaux (sur place seulement)		

### Partie B : À usage interne seulement

<input type="checkbox"/> Frais de 5 \$ reçus	Date de réception des frais :	AAAA/MM/JJ	Reçu par :	Poste :
--	-------------------------------	------------	------------	---------

Commentaires :

Les renseignements personnels fournis sur le présent formulaire sont recueillis conformément à l'article 17 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée aux fins du traitement de la demande. Pour toute question à ce sujet, veuillez vous adresser à la Ville d'Ottawa, Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1, 613-580-2424, poste 21898.



## Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP) - Formulaire de demande d'accès à l'information ou de rectification de renseignements

### Sommaire des frais relatifs aux demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

#### Remarque :

Les demandes de renseignements concernant l'auteur de la demande sont des demandes de renseignements personnels. Toute autre demande de renseignements, qu'elle concerne une autre personne ou un programme ou une activité du gouvernement, est une demande de renseignements de nature générale.

### Frais relatifs à une demande de renseignements de nature générale

Si vous payez au moyen d'un chèque, faites-le à l'ordre de la Ville d'Ottawa.

Demande: \_\_\_\_\_ 5 \$ payables au moment de présenter la demande  
Recherche: \_\_\_\_\_ 7,50 \$ par tranche de 15 minutes consacrée à la recherche et à la récupération des documents  
Préparation: \_\_\_\_\_ 7,50 \$ par tranche de 15 minutes consacrée à la préparation des documents  
Photocopies: \_\_\_\_\_ 0,20 \$ la page  
Programmation informatique: \_\_\_\_\_ 15 \$ par tranche de 15 minutes consacrée à l'élaboration d'un programme de récupération de documents  
CD: \_\_\_\_\_ 10 \$ pour chaque CD

### Frais relatifs à une demande de renseignements personnels

Si vous payez au moyen d'un chèque, faites-le à l'ordre de la Ville d'Ottawa.

Demande: \_\_\_\_\_ 5 \$ payables au moment de présenter la demande  
Photocopies: \_\_\_\_\_ 0,20 \$ la page  
Programmation informatique: \_\_\_\_\_ 15 \$ par tranche de 15 minutes consacrée à l'élaboration d'un programme de récupération de l'information  
CD: \_\_\_\_\_ 10 \$ pour chaque CD

S'il semble que les frais dépasseront 25 \$, on remettra une estimation des frais à l'auteur de la demande. Si le montant estimatif des frais est de 100 \$ ou plus, la Ville d'Ottawa peut exiger de l'auteur de la demande qu'il verse une avance correspondant à la moitié des frais estimés. Il est à noter que les frais sont prescrits par l'article 45 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et le chapitre 6 du Manuel à l'intention des municipalités et des conseils locaux. Seuls l'argent comptant, les mandats-poste et les chèques certifiés sont acceptés.

**Faites parvenir la demande et les frais de 5 \$ à la Ville d'Ottawa, Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1.**